



Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que, lors d'une séance tenue le 8 mai 2023, le conseil municipal de la Ville de Stanstead a adopté le règlement intitulé « Règlement RU-2018-210-01 amendant le Règlement RU-2018-210-01 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques ».

Le Règlement RU-2018-210-01 amende le règlement initial en imposant des restrictions quant aux périodes de stationnement autorisées en hiver dans les trois stationnements publics du secteur de Rock-Island.

Une copie du règlement est disponible sur le site web de la Ville de Stanstead.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 9 mai 2023.

Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et secrétaire-trésorier